CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE

TARIFS 2026

SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES

Affectation d'agents en collectivité	
FMPE de catégorie C (facturation effectuée conformément à la délibération du 21/11/2024)	20 € de l'heure
FMPE de catégorie B (facturation effectuée conformément à la délibération du 21 novembre 2024)	25 € de l'heure
Agent non-polyvalent ou débutant	30 € de l'heure
Agent expérimenté dans un domaine spécifique ou agent polyvalent avec nécessité de conforter ses acquis	34,50 € de l'heure
Agent polyvalent et qualifié ou assurant des fonctions de SGDM ou d'accompagnement à la prise de poste	41 € de l'heure
Prestation spécifique – déplacement mariage, élections, …	Salaire chargé de l'agent + 5 €/heure + Frais de déplacement au réel, avec un minimum de facturation de 70 €
Réalisation par les agents itinérants d'heures supplémentaires aux heures prévues par la convention	Tarif horaire régulier (ci-dessus) à condition que le montant réel de la prestation, frais de déplacement inclus, n'excède pas ce tarif Si le montant réel de la prestation, frais de déplacement inclus, excède le tarif régulier : Salaire chargé de l'agent + 5 € de l'heure + frais de déplacement au réel

Les collectivités et établissements affiliés ne pourront prétendre au bénéfice de ce service que dans la limite de 6 mois non continus sur une période de 12 mois.

Frais de gestion pour la mise à disposition de personnels non-titulaires	
Conseil départemental	Remboursement des charges salariales à un taux de 5,5 %
Sarthe numérique	Remboursement des charges salariales à un taux de 4 %

3, rue Paul Beldant – 72014 Le Mans Cedex 2 – Tel 02 43 24 25 72

accueil@cdg72.fr – www.cdg72.fr

AUTRES PRESTATIONS FACULTATIVES

(dont le tarif est fixé par convention)

Instances médicales et assistance juridique pour les collectivités non-affiliées	
Coût par dossier	175 €
Tarif forfaitaire pour le Conseil régional, incluant l'assistance juridique statutaire (pour ses agents affectés dans le département de la Sarthe)	1 500 €

Bilan professionnel	
Coût horaire	65 € (plafond de 17 heures)

Accompagnement à la mise en œuvre de la procédure dérogatoire de promotion interne des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	
Coût horaire	65 €

Formation Secouriste sauveteur au travail (SST)	
Formation au CDG : Coût par agent et par jour	100 €
Formation en intra : forfait	800 €

Formation Manipulation d'extincteurs	
Formation au CDG : Coût par agent et par session (3h)	70 €
Formation en intra : forfait + frais de déplacement au réel	980 €

Formation « Santé au bureau, prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et de la fatigue visuelle »	
Tarif par agent et par session (9 heures sur 1,5 jours) (+ frais de déplacement au réel si le lieu de formation est situé hors du CDG)	225 €

Formation « Prévention des TMS et risque physique pour ATSEM / Agents des services techniques / Agents de restauration »	
Tarif par agent et par session (9 heures sur 1,5 jours) (+ frais de déplacement au réel si le lieu de formation est situé hors du CDG)	225 €

Accompagnement au document unique	
Coût horaire (+ frais de déplacement au réel)	75 €

Agent en charge des fonctions d'inspection	
Coût horaire (+ frais de déplacement au réel) pour les collectivités affiliées et non-affiliées	75 €

Etudes de poste	
Coût horaire (+ frais de déplacement au réel)	57 €

Etudes « Risques psychosociaux » (RPS)	
Coût horaire (+ frais de déplacement au réel)	57 €

Calcul des indemnités de licenciement	
Coût horaire	65 €

Le calcul des allocations chômage est désormais pris en charge par le CDG 85. Contactez instances.medicales@cdg72.fr pour connaître les modalités.

La médiation préalable obligatoire (sous réserve d'une adhésion au service)		
Tarif forfaitaire :	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
Examen de la recevabilité de la médiation, rédaction des documents de procédure et préparation des entretiens (3h) ; entretien d'1h30 avec chacune des parties ; entretien avec les 2 parties (3h).	720 €	900 €
Facturation horaire pour temps passé au-delà du forfait	80 €	100€

L’enquête administrative	
Tarif horaire (+ frais de déplacement au réel)	85 €

L’accompagnement psychologique (sous réserve d’une adhésion au service)	
Entretien individuel (+ frais de déplacement au réel) dans la limite de 3	100 € l’entretien d’une heure
Accompagnement collectif (+ frais de déplacement au réel)	250 € la demi-journée